

Code d'éthique professionnelle de l'ISACA

L'ISACA a réalisé ce code d'éthique afin de guider la conduite professionnelle et personnelle des membres de l'association et/ou ses détenteurs de certification.

Les membres et les détenteurs de certification ISACA doivent :

1. Soutenir la mise en œuvre et encourager le respect des normes, procédures et contrôles appropriés pour une gouvernance et une gestion efficaces des systèmes d'information et technologies de l'entreprise. Et qui recouvrent notamment l'audit, le contrôle, la sécurité et le management des risques.
2. Exercer leurs fonctions en toute objectivité, avec la diligence nécessaire et l'attention professionnelle requise, conformément aux normes professionnelles.
3. Servir l'intérêt des parties prenantes de manière légale, tout en garantissant un comportement et un professionnalisme de haut niveau et en veillant à ne pas déshonorer leur profession ou l'association.
4. Maintenir la confidentialité des informations obtenues au cours de leur travail sauf si ces informations doivent être révélées dans un cadre juridique. Ces informations ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles ou révélées à des tiers non concernés.
5. Maintenir les compétences dans leurs domaines respectifs et accepter d'entreprendre uniquement des activités pour lesquelles ils ont l'expertise, les connaissances et les compétences adéquates.
6. Informer les parties concernées des résultats du travail effectué, y compris en divulguant tous les faits importants connus d'elles, qui s'ils n'étaient pas révélés pourraient altérer le rapport sur les résultats.
7. Soutenir la formation professionnelle des parties prenantes en améliorant leur compréhension de la gouvernance et de la gestion des systèmes d'information et des technologies de l'entreprise. Ceci recouvre notamment l'audit, le contrôle, la sécurité et le management des risques.

Le non-respect de ce code d'éthique professionnelle peut entraîner une enquête concernant la conduite d'un membre et/ou détenteur de certification et, in fine, des mesures disciplinaires.